



HAL
open science

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République. Une étude de cas : les deux premiers mandats de député de Joseph Paul-Boncour (1909-1914)

Matthieu Boisdron

► To cite this version:

Matthieu Boisdron. L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République. Une étude de cas : les deux premiers mandats de député de Joseph Paul-Boncour (1909-1914). Enquêtes, 2020. hal-03005536

HAL Id: hal-03005536

<https://hal.science/hal-03005536>

Submitted on 14 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République. Une étude de cas : les deux premiers mandats de député de Joseph Paul-Boncour (1909-1914)

Matthieu Boisdron

Sorbonne Université (SIRICE)/ Université de Nantes (CRHIA)

Parmi les différentes catégories qui composent les entourages des responsables politiques de la III^e République, les secrétaires de députés demeurent encore un personnel méconnu par l'historiographie. L'étude de cas des deux premiers mandats de député de Joseph Paul-Boncour, entre 1909 et 1914, permet de mieux appréhender la nature, les modalités et les ressorts de l'assistance au travail parlementaire à la veille de la Première Guerre mondiale.

Among the categories that form the entourages of political leaders of the Third French Republic, secretaries of deputies still remain a staff underrated by historiography. The study of the first two parliamentary terms of Joseph Paul-Boncour, between 1909 and 1914, provides a better understanding of the nature, modalities and motivations of parliamentary assistance on the eve of the First World War.

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République. Une étude de cas : les deux premiers mandats de député de Joseph Paul-Boncour (1909-1914)

Les sociabilités et pratiques parlementaires sous la III^e République ont déjà fait l'objet de nombreuses études, alimentées par les approches prosopographiques¹ ou biographiques². Aux travaux pionniers de Pierre Guiral et Guy Thuillier³, de Jean-Marie Mayeur⁴, de Gilles Le Béguec⁵ ou encore de Jean Estèbe⁶ sont venus plus récemment s'ajouter ceux de Nicolas Roussellier⁷, d'Yves Billard⁸ ou encore de Jean El Gammal⁹. Concomitamment à cette dynamique, les historiens se sont penchés sur les trajectoires de personnalités politiques de second plan ou de haut-fonctionnaires dont le rôle a souvent été déterminant auprès des élus placés en responsabilité¹⁰. Dans ce cadre, l'intérêt pour les entourages s'est naturellement fait jour très tôt¹¹.

¹ Sylvie Guillaume, Bernard Lachaise (dir.), *Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la III^e République, 1870-1940*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1998 ; Bernard Ménager, Jean-Pierre Florin, Jean-Marc Guislin (dir.), *Les parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la III^e République*, Lille, Presses universitaires de Lille, 2000 ; Jean-Pierre Chaline, Anne-Marie Sohn (dir.), *Parlementaires de Haute-Normandie, 1871-1940*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, 2000 ; Jean-Marie Mayeur, Ariette Schweitz (dir.), *Les parlementaires de la Seine sous la III^e République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

² Citons, sans être exhaustif, les biographies de Georges Bonnet (Jacques Puyaubert, 2007), Léon Blum (Jean Lacouture, 1977 ; Serge Berstein, 2006), Aristide Briand (Gérard Unger, 2005 ; Christophe Bellon, 2016), Joseph Caillaux (Jean-Claude Allain, 1981), Georges Clemenceau (Jean-Baptiste Duroselle, 1988 ; Michel Winock, 2007), Pierre Cot (Sabine Jansen, 2002), Édouard Daladier (Élisabeth Du Réau, 1993), Yvon Delbos (Bernard Lachaise, 1993), Gaston Doumergue (Jean Rives, 1992), Édouard Herriot (Serge Berstein, 1985), Henry de Jouvenel (Christine Manigand, 2000), Paul Painlevé (Anne-Laure Anizan, 2012), Raymond Poincaré (François Roth, 2000), Paul Ramadier (Aline Fonvielle-Vojtovic, 1993), André Tardieu (François Monnet, 1993)...

³ Pierre Guiral, Guy Thuillier, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, Paris, Hachette, 1980.

⁴ Jean-Marie Mayeur, *La vie politique en France sous la III^e République, 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1984.

⁵ Gilles Le Béguec, *L'entrée au Palais-Bourbon : les filières privilégiées d'accès à la fonction parlementaire (1919-1939)*, Paris X-Nanterre, thèse d'État, 1989.

⁶ Jean Estèbe, *Les ministres de la République, 1871-1914*, Paris, FNSP, 1982.

⁷ Nicolas Roussellier, *Le Parlement de l'Éloquence*, Paris, Le Seuil, 1997.

⁸ Yves Billard, *Les métiers de la politique sous la III^e République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003.

⁹ Jean El Gammal, *Être parlementaire, de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013.

¹⁰ Citons par exemple les biographies de Philippe Berthelot (Jean-Luc Barré, 1998), Henri Hoppenot (Colette Barbier, 1999), Alexis Léger (Renaud Meltz, 2008), René Massigli (Raphaël Ulrich-Pier, 2006), Jacques Seydoux (Stanislas Jeannesson, 2013), Arthur Fontaine (Michel Cointepas, 2008)... A ce sujet, voir aussi Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française (1875-1945)*, Paris, La Découverte, 2000.

¹¹ Antoine Michel, Barral Pierre, Philippe Delpuech et alii, *Origines et histoire des cabinets des ministres en France. Actes du colloque consacré à l'histoire des cabinets ministériels tenu aux Sciences politiques*, Genève, Droz, 1975.

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

Si l'ouvrage d'Éric Phélippeau¹² constitue un modèle du genre, force est néanmoins de constater que la réflexion s'est essentiellement focalisée sur les fonctions exécutives¹³ ou sur les administrations¹⁴. Relevons que les secrétariats des groupes parlementaires de la chambre basse¹⁵ mais aussi les petites équipes plus ou moins nettement constituées autour de certaines personnalités au destin politique national ont également retenu l'intérêt des chercheurs¹⁶. Mais ce sont bien finalement les formes collectives et souvent informelles de collaboration politique et parlementaire qui ont été envisagées. Ce sont aussi les plus qualitatives – c'est-à-dire celles qui impliquaient des jeunes espoirs promis à un brillant avenir politique – qui ont été les mieux identifiées. Les agents du quotidien que sont les secrétaires de députés demeurent encore, eux, une catégorie dans l'ombre. Une notable et heureuse exception lève toutefois un coin du voile ; en l'occurrence l'article de Marnix Beyen consacré aux permanences parlementaires qui a récemment paru dans un ouvrage collectif publié sous la direction de Frédéric Monier, Olivier Dard et Jens Ivo Engels¹⁷.

C'est en 1975 seulement que les collaborateurs parlementaires sont officiellement reconnus en France et qu'est en conséquence établi un statut spécifique à l'Assemblée nationale. Cette décision est l'aboutissement d'un long cheminement qui trouve son origine directe dans l'instauration d'une indemnité de secrétariat. Créée en 1953 puis supprimée en 1958, elle est ensuite remplacée par une aide dactylographique, progressivement mise en place entre 1968 et 1971¹⁸. La réforme de 1975, décidée après un voyage d'étude des questeurs de l'Assemblée nationale aux États-Unis, offre enfin aux députés les moyens de constituer une équipe capable à la fois d'assurer les missions traditionnelles d'un secrétariat particulier et de prendre en charge une part sensible du travail parlementaire à proprement parler. Elle constitue tant une réponse à une demande récurrente des députés de bénéficier des moyens suffisants pour exercer leur

¹² Eric Phélippeau, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

¹³ Le Béguec Gilles, Manigand Christine (dir.), « Les entourages des chefs de l'État de Mac-Mahon à Valéry Giscard d'Estaing », *Histoire@Politique*, 2009/2, n°8 ; Eymeri-Douzans, Bioy Xavier, Mouton Stéphane, *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

¹⁴ Hervé Fayat, « Le métier parlementaire et sa bureaucratie », in Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005.

¹⁵ Sabine Jansen, Gilles Le Béguec et David Valence (dir.), *Naissance et développement des secrétariats administratifs des groupes parlementaires, organisation et clarification de la délibération, de 1910 au début des années 1970*, Paris, Centre d'histoire de Sciences Po, Assemblée nationale, 2012. Voir aussi Gilles Le Béguec, « Naissance et développement des groupes parlementaires sous la III^e République », *Parlement(s), Histoire et Politique*, n°0, 2003.

¹⁶ Nathalie Bayon, « Des précurseurs de la collaboration parlementaire. Le groupe gambettiste », in Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus, op. cit.*. Voir aussi Pierre Sorlin, *Waldeck-Rousseau*, Paris, Armand Colin, 1966.

¹⁷ Marnix Beyen, « Lieux de politisation, lieux de corruption ? Les permanences parlementaires à Paris, 1890-1920 », in Frédéric Monier, Olivier Dard, Jens Ivo Engels (dir.), *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, vol. 2, *Les coulisses du politique dans l'Europe contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 167-182.

¹⁸ Eric Phélippeau, « La formalisation du rôle d'assistant parlementaire (1953-1995) », in Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus, op. cit.*

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

mandat, qu'une étape supplémentaire de la professionnalisation de la vie politique. Jusqu'à cette date, les députés – qui, rappelons-le, ne disposent pas encore de bureau au Palais Bourbon et qui doivent se loger à leurs frais dans la capitale – assument en effet l'essentiel des tâches administratives et législatives avec l'appui ponctuel des fonctionnaires du Parlement. Depuis 1932, ils peuvent bénéficier d'un secrétariat collectif payé sur le budget de la Chambre. Celui-ci est néanmoins sous doté en personnel et ne peut répondre efficacement à toutes les demandes¹⁹. Pour autant, dès le début du XIX^e siècle, les parlementaires – notamment les plus fortunés – disposent de secrétaires qu'ils rémunèrent eux-mêmes. Le personnage romanesque de Julien Sorel constitue à ce titre la figure archétypale du collaborateur d'alors. Pour les parlementaires qui ne disposent que de leur indemnité pour vivre – et ils sont de plus en plus nombreux à mesure que se démocratise l'accès aux fonctions électives –, la question du financement des coûts induits par le secrétariat est centrale. Elle apparaît nettement lorsqu'en 1906 il est nécessaire de motiver le relèvement du traitement des députés de 9 000 à 15 000 francs par an²⁰. Dans ce contexte, quels sont les profils des secrétaires parlementaires, leurs modes de recrutement, leurs attributions ? En quoi consistent leurs relations avec leur « patron » ?²¹ A ces questions, il n'y a que peu ou pas de réponse. Nous nous trouvons en effet dans un angle mort de l'historiographie qui s'explique par l'invisibilisation inhérente à ce personnel dont les traces s'avèrent particulièrement ténues. L'étude des premières années de l'exercice du mandat de député de Joseph Paul-Boncour doit nous permettre d'esquisser quelques pistes de réflexion à cet égard. Élu à l'occasion d'une législative partielle en janvier 1909, il a lui-même débuté en politique comme secrétaire du président du Conseil Pierre Waldeck-Rousseau (1899-1902) avant de diriger pendant un peu plus de deux années le cabinet du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale René Viviani (1906-1909). Paul-Boncour a surtout conservé dans ses archives personnelles une correspondance éparse échangée avec ses propres secrétaires parlementaires qui offre la matière nécessaire à cette entreprise²².

Aussi, il est possible de caractériser le profil des employés que Paul-Boncour recrute avant de déterminer leurs conditions de travail, puis de préciser la nature de leurs tâches et missions au regard des relations interpersonnelles entretenues avec leur employeur.

¹⁹ E. Priou, « Les collaborateurs non-fonctionnaires des parlementaires », *Informations constitutionnelles et parlementaires*, n°138, 1^{re} série, 2^e trimestre, 1984, p. 51-83 ; Eric Phélippeau, « La formalisation du rôle d'assistant parlementaire, 1953-1995 », *op. cit.* ; Nancy Canoves Fuster, *Les collaborateurs parlementaires sous la V^e République*, mémoire de deuxième année de Master recherche en Science politique, Université Panthéon-Sorbonne, sous la direction du Professeur Bastien François, juin 2006.

²⁰ Voir Yves Billard, *Les métiers de la politique sous la III^e République*, *op. cit.*, notamment le quatrième chapitre de la troisième partie relatif à la professionnalisation du métier de la politique, p. 191-207.

²¹ Comme nous le verrons un peu plus loin, c'est effectivement ainsi que certains secrétaires parlementaires, et notamment que l'un des employés de Paul-Boncour, s'adressent à leur député.

²² Les archives personnelles de Joseph Paul-Boncour sont conservées aux Archives nationales [désormais AN] sous la cote 424 AP.

I. LES PROFILS DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

1.1. La recherche de compétences particulières

Jusqu'à l'échec de Paul-Boncour lors des élections générales de 1914, nous avons pu identifier plusieurs de ses secrétaires. Certains éléments de leurs profils respectifs s'avèrent caractéristiques.

Dès son élection, le député de Loir-et-Cher est sollicité par Charles-Bernard, un écrivain breton qui est surtout un de ses anciens camarades du lycée Saint-Charles de Saint-Brieuc²³ :

32, avenue Niel. 4 janvier 1909. Mon vieux, Gloire, hommages, félicitations au nouveau député de Blois. – mais ne pourrais-tu me recommander à lui en qualité de secrétaire ? Tu sais que je suis à vendre – ou à louer – pour pas cher : cela n'écornera pas beaucoup tes quinze-mille. Et, en revanche, je pourrais rendre de réels services... Énumérerais-je ? ... J'ai été jadis à l'école du parfait secrétaire avec Reille. J'y ai, durant cinq ans, appris l'art de disperser, en doses savamment graduées selon la qualité de l'électeur, l'eau bénite de cour. – Je me suis haussé, aussi, à des travaux plus sérieux ayant collaboré à divers rapports de la commission de l'Armée, fort remarqués en leur temps. – Depuis, mes six ans de collaboration parlementaire m'ont rendu plus apte encore à de tels travaux. Ma présence à chaque séance peut être utile au député qui m'a ainsi toujours sous la main. Je puis recevoir les électeurs qui viennent raser leur élu jusqu'au Palais Bourbon sous prétexte de cartes ou autres ; je puis leur affirmer que leur laborieux député travaille dans une commission ; je puis faire certaines démarches dans les ministères – j'ajouterais que pour un député travailleur et ambitieux un secrétaire – journaliste de métier – peut être fort utile auprès des confrères pour la petite réclame. Le secrétaire fait le tour des camarades-journalistes pour son patron le député. Celui-ci n'a pas l'air de s'en occuper et la réclame est faite tout de même. Ainsi opère Millerand, qui a l'air de se désintéresser de toute réclame et de s'enfermer dans une dignité hautaine, mais dont le secrétaire Persil fait le tour des confrères chaque fois que son Patron doit ouvrir la bouche. Enfin, mon cher député, tu as besoin d'un secrétaire, doublé d'un journaliste, et triplé, si j'ose dire, d'un homme de confiance. Je pense que je remplis ces trois qualités. J'espère donc que tu voudras bien me donner la préférence [...]. De plus, tu rendras service à un vieux camarade, en l'attachant à ta fortune [...]²⁴.

Dans ce courrier, non exempt d'une certaine forme de cynisme, on constate que la proximité politique avec l'élu n'est pas un critère ; comme en atteste la collaboration de Charles Bernard avec le député conservateur René Reille²⁵. Seules les compétences administratives, une expérience du milieu parlementaire et la confiance que confère une certaine proximité personnelle sont mises en avant. Les qualités journalistiques et d'écriture sont elles aussi valorisées. Le rôle essentiel que joue la presse pour la propagande personnelle des députés entre évidemment en considération. La rédaction d'éditoriaux ou de billets à des fins de publication dans la presse quotidienne occupe en effet une part importante de l'activité des parlementaires et peut nécessiter le recours à des professionnels, mais aussi – et peut-être même davantage – à leurs réseaux. Il n'est dès lors pas

²³ Sur Charles Bernard, voir Valérie Nahon, « Profil d'une critique moderne : Charles Bernard et la défense de l'art vivant dans l'entre-deux-guerres », *Textyles*, 39, 2010, p. 63-84.

²⁴ Lettre de Charles Bernard à Joseph Paul-Boncour du 4 janvier 1909, AN, 424 AP 1.

²⁵ René Reille (1835-1898) est un militaire puis industriel qui a été député conservateur du Tarn (1869 à 1898) et président du Comité des forges (1890-1898).

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

surprenant de constater que ces profils de candidats sont récurrents. Si Paul-Boncour ne semble pas avoir retenu l'offre de services de Charles-Bernard, il fait néanmoins appel, dans le courant de l'année 1912, à ceux d'un rédacteur de l'agence Havas, Alfred Boucheron²⁶, qui répond à ces critères : « Je vous offre toutes les garanties de probité et de discrétion. Voilà 16 ans que je suis à l'Havas (sic). J'ai 35 ans, suis au courant de toutes les questions politiques, littéraires et financières, mon éducation est parfaite²⁷. » Tous les secrétaires parlementaires que Paul-Boncour prend à son service possèdent il est vrai une formation supérieure. Boucheron a « été le camarade de René Besnard²⁸ à l'école des sciences politiques en 1899²⁹. » De plus, les deux secrétaires qu'il engage avant Boucheron – Octave Uraïne puis Gustave Poulbot – sont licenciés en droit³⁰. À une époque où le nombre de bacheliers ne dépasse qu'à peine les 7 000 diplômés par an, la licence constitue généralement l'aboutissement de la cohorte très réduite des étudiants de l'enseignement supérieur³¹. Les compétences spécifiques demandées aux secrétaires parlementaires – discrétion, discernement, qualités rédactionnelles, disponibilité – nécessitent de recourir à des employés éduqués et bien formés.

Les secrétaires particuliers de Paul-Boncour comptent sans conteste parmi l'élite de leur époque mais ils s'avèrent être aussi, dans le même temps, à l'image de ces intellectuels « déclassés » dont l'inflation à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle a bien été mise en lumière par Christophe Charle³².

1.2. Origines sociales et modalités de recrutement

L'étude des origines sociales et des modes de recrutement de ce personnel vient sans conteste appuyer cette analyse. Les secrétaires parlementaires de Paul-Boncour sont en effet issus des classes moyennes, voire populaires.

Après son élection en janvier 1909, c'est seulement dans le courant de l'année 1910 que Paul-Boncour se décide enfin à recruter un secrétaire principal, étroitement attaché à son

²⁶ Né le 26 juillet 1875 à Ladignac-le-Long (Haute-Vienne), Alfred Boucheron meurt des suites de ses blessures au tunnel de Tavannes, près de Verdun, le 4 septembre 1916. Au front, il avait contribué à créer le 14 novembre 1915, avec l'abbé Ledain, un journal de tranchées qui devient bientôt celui de la 73^e division d'infanterie : *Le Mouchoir*. Base nominative des morts pour la France de la Première Guerre mondiale « Mémoire des hommes », ministère des armées, fiche d'Alfred Boucheron.

²⁷ Lettres d'Alfred Boucheron à Joseph Paul-Boncour du 9 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

²⁸ René Besnard (1879-1952) est docteur en droit (1903) et avocat de formation. En 1906, il est élu député d'Indre-et-Loire. Du 27 juin 1911 au 11 janvier 1913, dans les cabinets Caillaux et Poincaré, il est sous-secrétaire d'État aux Finances.

²⁹ Lettres d'Alfred Boucheron à Joseph Paul-Boncour du 9 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

³⁰ L'arrêté de nomination de Gustave Poulbot comme directeur du secrétariat particulier de Joseph Paul-Boncour, devenu ministre du Travail en mars 1911, le précise. *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, 8 mars 1911, 43^e année, n°66, page 1830. Quant à Octave Uraïne, le papier à en-tête de ses fonctions de greffier de paix porte la mention « licencié en droit ».

³¹ Paul Meuriot, « Le baccalauréat. Son évolution historique et statistique des origines (1808) à nos jours », *Journal de la société statistique de Paris*, tome 60, 1919, p. 8-35.

³² Christophe Charle, *Naissance des « intellectuels », 1880-1900*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1990.

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

service³³. Le premier d'entre eux est Octave Uraïne. Issu d'un milieu plutôt modeste, il est né le 18 juin 1881 dans le IX^e arrondissement de Paris d'un père marchand de volailles et d'une mère exerçant la même profession³⁴. Son père, également prénommé Octave, est un enfant trouvé né à Versailles le 20 juin 1850³⁵. Sa mère, Justine Deniau, est quant à elle née le 18 octobre 1858 à Bourré, en Loir-et-Cher, d'un père carrier et d'une mère femme de ménage³⁶. Nous ignorons néanmoins les circonstances de cette embauche comme les liens qui unissaient Paul-Boncour à cette famille. Pour autant, force est de constater que ce sont bien les réseaux locaux dans la capitale qui sont d'abord mobilisés. Si la profession qu'occupe Uraïne avant la Première Guerre mondiale ne nous est pas connue, nous savons que, dans l'entre-deux-guerres, il devient greffier de paix à Saint-Aignan-sur-Cher, la commune natale de Paul-Boncour. Jusqu'à sa nomination comme juge de paix, au mois d'octobre 1937, il suit de près l'ensemble de la carrière du parlementaire, y compris après avoir cessé de travailler exclusivement pour lui³⁷. Il traite notamment pour Paul-Boncour, devenu sénateur du département en 1931, ses relations avec la presse, avec les élus comme avec les fédérations et comités des partis politiques locaux. Uraïne apparaît donc bientôt davantage comme un homme de confiance ou un agent d'influence que comme un secrétaire à proprement parler, surtout après la Première Guerre mondiale. En raison du surgissement d'une difficulté dont la nature exacte nous est inconnue, la collaboration entre les deux hommes cesse pourtant pendant un temps, au tournant de l'année 1910-1911. Une « note blanche » datée du 24 juin 1911, présente dans ses archives, laisse en effet entendre que Paul-Boncour a fait suivre Uraïne par la police afin de se renseigner sur ses fréquentations. Dans ce document, il est précisé qu'il vit à Rueil sous un faux nom avec sa maîtresse Clémentine Kretschmer ainsi qu'avec un autre couple et que « les deux femmes [...] ont des allures de filles publiques³⁸. » Quelle que soit la nature du différend, Uraïne est remplacé en février 1911 par un agent des postes nommé Gustave Poulbot, recruté via le bureau de poste de la Chambre des députés :

³³ Nous ne possédons en effet aucune trace de correspondance avant le début de l'année 1911.

³⁴ Archives de Paris, état-civil, registre des naissances du 9^e arrondissement, acte n°1209 du 20 juin 1881 et registre des mariages du 9^e arrondissement, acte n°795 du 22 août 1876.

³⁵ Archives départementales des Yvelines, état-civil, registre des naissances de la commune de Versailles, acte n°380 du 21 juin 1850.

³⁶ Archives départementales de Loir-et-Cher, état-civil, registre des naissances de la commune de Bourré, acte n°23 du 19 octobre 1858.

³⁷ Il occupe cette charge jusqu'à sa retraite en juin 1951. Jean-Claude Farcy et Rosine Fry, *Annuaire rétrospectif de la magistrature*, base de données en ligne, GIP Mission de recherche Droit et Justice, fiche d'Octave Uraïne : <https://annuaire-magistrature.fr/index.php?dossier=fiche&personne=81015/>.

³⁸ AN, 424 AP 2, dr. 2. Selon toute vraisemblance, le propos relève de poncifs ou de comérages puisque cette relation semble solide. Octave Uraïne et Clémentine Kretschmer contracteront en effet mariage le 25 octobre 1915 à Romorantin (Loir-et-Cher).

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

[...] Mon ami Veyssière-Lamotte, du bureau de poste de la Chambre, vient de me faire part de l'entretien que vous avez eu avec lui à mon sujet. Je comprends parfaitement que vous preniez mille précautions pour choisir votre nouveau secrétaire particulier au lendemain de la déception profonde que vous venez d'éprouver³⁹.

Celui-ci est né le 22 août 1876 à Beuvry, dans le Pas-de-Calais, d'un père employé des contributions indirectes et d'une mère sans profession⁴⁰. L'origine sociale est là encore modeste. C'est aussi le cas avec Boucheron – né d'un père marchand – que Paul-Boncour envisage de recruter comme nouveau collaborateur en mai 1912⁴¹. Le recrutement nécessite, une nouvelle fois, le recours à un tiers. Les premiers contacts sont cette fois pris par l'intermédiaire du plus grand organe de presse du moment : « [...] Ayant appris par un de mes collègues du "Matin", que vous cherchiez récemment, un secrétaire, je viens, pour le cas où cette place ne serait pas déjà prise, offrir ma candidature [...]»⁴². Entre mai et octobre 1912, la collaboration que lui prête Poulbot devient « moins étroite⁴³. » Au même moment, Boucheron relance Paul-Boncour et lui demande de bien vouloir lui « accorder la place de secrétaire [...] sollicitée [...] en mai⁴⁴. » On ignore, en fin de compte, si le député de Loir-et-Cher accède à cette demande, d'autant plus qu'il renoue au même moment avec Uraïne. Ce dernier reprend auprès de lui sa place de secrétaire ; non plus à Paris, mais à Saint-Aignan cette fois⁴⁵.

Ce qui frappe, c'est donc l'instabilité du secrétariat de Paul-Boncour. Les difficultés pour conserver le personnel à son service s'expliquent en partie par la nature de l'emploi proposé qui n'offre ni la stabilité ni les ressources suffisantes.

³⁹ Lettre de Poulbot à Paul-Boncour du 13 février 1911, AN, 424 AP 2, dr. 2.

⁴⁰ Archives départementales du Pas-de-Calais, état-civil, registre des naissances de la commune de Beuvry, acte n°68 du 22 août 1876.

⁴¹ Archives départementales de la Haute-Vienne, état-civil, registre des naissances de la commune de Ladignac-le-Long, acte n°46 du 26 juillet 1875.

⁴² Lettres d'Alfred Boucheron à Joseph Paul-Boncour du 9 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁴³ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 18 juillet 1913, AN, 424 AP 7, dr. 3.

⁴⁴ Lettre d'Alfred Boucheron à Joseph Paul-Boncour du 25 octobre 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁴⁵ Lettre d'Octave Uraïne (père) à Joseph Paul-Boncour du 2 juin 1912 et lettres d'Octave Uraïne à Joseph Paul-Boncour des 16, 30 avril et 22 octobre 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2. Le père d'Octave Uraïne fait d'abord le lien entre Paul-Boncour et son fils. Le fils écrit ensuite à Paul-Boncour : « Il serait oiseux de chercher des mots pour vous dire mon repentir et mes regrets. [...] Si j'ai souffert moralement et physiquement cette année, mes souffrances n'approchent en rien celles que j'ai fait supporter aux autres et elles ne sont pas suffisantes pour que je m'octroie à moi-même un pardon. [...] je me repends de ce que j'ai fait à mes parents, à vous qui m'aimiez tant [...] ».

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

II. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

2.1. Une activité par nature ponctuelle et intermittente

Malgré la différence de leurs profils respectifs, un trait commun prédomine chez les secrétaires parlementaires de Paul-Boncour : le caractère intermittent de l'activité professionnelle exercée auprès de lui.

Préalablement à son recrutement, Poulbot assure déjà auprès du nouveau député quelques missions ponctuelles :

Quoiqu'il (sic) en soit, si pour une raison quelconque, je ne devenais pas votre secrétaire particulier, je vous demanderais de continuer à assurer auprès de vous mes anciennes fonctions, après avoir apporté le plus complet dévouement à liquider intégralement la situation actuelle⁴⁶.

Si ces « anciennes fonctions » ne nous sont pas connues, l'échange révèle que cette activité de secrétariat ne constitue qu'un complément à l'activité principale de Poulbot qu'il entend par ailleurs conserver : « En ce qui concerne les 2 journées qui me seraient mensuellement nécessaires pour aller dans votre circonscription – ainsi que la ½ heure que je serais chaque jour obligé de prendre pour me rendre à la Chambre – ce sont là des faveurs que vous pourriez solliciter [...] »⁴⁷. Boucheron, avant de demander un emploi plus pérenne auprès de Paul-Boncour, a lui aussi apporté à ce dernier une collaboration occasionnelle. L'intermittence de cette activité semble de toute façon la règle : « [...] Ma situation de rédacteur à l'agence Havas ne m'occupant que le soir à partir de 7 heures, il me sera très facile de me rendre utile auprès de vous »⁴⁸. Pour ces raisons, les secrétaires parlementaires ne disposent pas de local affecté à leur mission. Poulbot travaille essentiellement depuis son bureau du ministère des Postes. La confusion des moyens va même plus loin puisqu'il met à la disposition de son employeur les ressources administratives qui sont celles du ministère :

[...] J'ai reçu ce matin un télégramme de Macary m'informant qu'elle était souffrante et me demandant de la remplacer provisoirement, opération qui ne m'a pas été bien difficile en raison de l'essaim de dactylographes qui se trouve ici. Nous serons peut-être moralement tenus de donner une petite récompense pécuniaire à la remplaçante en échange de sa collaboration momentanée, mais elle se trouvera compensée par la retenue opérée sur la rétribution de Macary [...] »⁴⁹.

Cette situation contribue fortement à l'invisibilisation des secrétaires parlementaires. La polyactivité qui est la leur concourt de surcroît à accentuer ce phénomène. Boucheron demande

⁴⁶ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 13 février 1911, AN, 424 AP 2, dr. 2.

⁴⁷ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 13 février 1911, AN, 424 AP 2, dr. 2.

⁴⁸ Lettre d'Alfred Boucheron à Joseph Paul-Boncour du 9 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁴⁹ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 29 avril 1912, AN 424 AP 7, dr. 2.

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

de la sorte à Paul-Boncour de garder pour lui « seul le secret de cette démarche⁵⁰ » avant de préciser un peu plus tard : « J'aimerais mieux vous voir autre part qu'à la Chambre, à cause de mes confrères⁵¹. » Poulbot, lui, écrit : « [...] Vous pourriez affirmer [NDA : à mon chef de bureau] que malgré ces absences, mon service serait complètement et consciencieusement assuré [...]⁵². » On peut donc légitimement supposer que tous deux cherchent à minorer auprès de leur employeur principal leur niveau d'implication auprès de Paul-Boncour.

En somme, l'emploi sollicité, en raison de sa nature ponctuelle et essentiellement intermittente, impose sa dissimulation et le ferait presque apparaître, dans l'esprit des contemporains, comme relevant d'une activité informelle.

2.2. La rémunération

La rémunération est une question essentielle pour les secrétaires parlementaires qui sont effectivement d'abord à la recherche d'un complément pour pallier le niveau insuffisant de ressources offert par leur emploi principal.

La documentation disponible ne nous permet pas, hélas, d'établir précisément les appointements offerts aux secrétaires parlementaires de Paul-Boncour. Au moment de son recrutement, Poulbot négocie son salaire et nous livre néanmoins quelques informations :

Si je devenais votre secrétaire principal, il est de toute évidence que je ne pourrais pas, pour accéder aux emplois supérieurs de mon Administration, préparer le concours d'admission à l'École supérieure des Postes et des Télégraphes, et alors [...] obtenir d'ici 3 ou 4 ans une perception de 1^{re} classe ou hors-classe, dans les environs de Paris ou un autre emploi plus rémunérateur. Car j'ai le grave défaut de n'être pas riche et de n'avoir pour mon enfant et moi que mes modestes appointements de Rédacteur qui sont actuellement de 3 200 francs c.a.d. y compris l'indemnité de résidence. Cet ordre d'idées m'amène à vous formuler mon dernier espoir, à savoir que vous consentiez vraisemblablement, si je prenais intégralement la succession d'Uraïne, à m'accorder l'indemnité que vous lui attribuez⁵³.

Employé à la direction du personnel du ministère des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, Poulbot est un agent intermédiaire qui ne dispose que d'un salaire relativement modeste, un peu plus élevé que celui d'un artisan⁵⁴. Poulbot est par ailleurs veuf et chargé de famille⁵⁵. Boucheron semble lui aussi dans une certaine gêne financière : « Au cas où vous ne

⁵⁰ Lettre d'Alfred Boucheron à Joseph Paul-Boncour du 9 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁵¹ Lettre d'Alfred Boucheron à Joseph Paul-Boncour du 25 juin 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁵² Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 13 février 1911, AN, 424 AP 2, dr. 2.

⁵³ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 13 février 1911, AN, 424 AP 2, dr. 2.

⁵⁴ Un forgeron touche un salaire de 10 francs par jour en moyenne à Paris en 1911. Voir *Statistique générale de la France, Salaires et coûts de l'existence à diverses époques, jusqu'en 1910*, Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Imprimerie nationale, 1911, page 22.

⁵⁵ Poulbot avait épousé le 26 décembre 1896, à Calais, Zulmée Nizart. Fille de cultivateur, née le 4 août 1871 à Beaufort-Blavincourt (Pas-de-Calais), elle était au moment de son mariage « employée au téléphone ». Poulbot était pour sa part commis des Postes. Sans doute rapidement devenu veuf, Poulbot se remarie le 2 décembre 1933 avec Suzanne Lambrey. Archives de Paris, état-civil, registre des mariages du 5^e arrondissement, acte

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

pourriez m'occuper encore, voudriez-vous et je vous en prie m'aider à trouver une place analogue car j'aurais besoin d'avoir cette place "à côté"⁵⁶. » Notons que l'affaire sérieuse qui éloigne un temps Uraïne de Paul-Boncour semble elle aussi trouver des explications de cet ordre⁵⁷. Si le député de Loir-et-Cher, en recrutant des collaborateurs à temps partiel, s'avère soucieux de ses deniers, sa situation de fortune personnelle – qualifiée « d'aisée », de « très aisée » ou de « belle » par les services de la Préfecture de police de Paris – lui permet néanmoins d'assumer sans grande difficulté cette dépense. Il est difficile toutefois d'établir avec précision le niveau de confort financier de Paul-Boncour. Nous savons néanmoins que l'appartement qu'il occupe alors au 16, rue de Phaslbourg, dans le XVII^e arrondissement de Paris, lui est loué pour la somme rondelette de 5 000 francs par an⁵⁸. Tel n'est sans doute pas le cas de la majorité de ses collègues députés.

Pour autant, les appointements ne constituent pas la seule rémunération attendue. Alors que Poulbot est vraisemblablement encore en partie affecté au service de Paul-Boncour, ce dernier obtient pour son employé, en janvier 1912, au moment où Jean Dupuy succède à Jean-Victor Augagneur comme ministre des Postes, une affectation au bureau du cabinet grâce à une intervention directe. Cela n'empêche nullement Poulbot de demander, avec les remerciements convenus, à être titularisé plutôt que détaché « afin de n'avoir plus à craindre, ni à solliciter⁵⁹. » Les secrétaires parlementaires peuvent donc de cette façon bénéficier de l'influence de leur « patron » pour s'ouvrir des perspectives de carrière ou consolider une position. Il est tout à fait symptomatique de lire, sous la plume de Poulbot, à l'issue de la collaboration prêtée à Paul-Boncour : « Je vous remercie bien cordialement de m'avoir autorisé à me dire toujours votre secrétaire⁶⁰. » Dans ces conditions, et en raison même des origines sociales de Poulbot et d'Uraïne, la collaboration parlementaire n'apparaît plus comme une forme de déclassement au

n°1233 du 2 décembre 1933 ; archives départementales du Pas-de-Calais, état-civil, registre des naissances de la commune de Beaufort-Blavincourt, acte n°8 du 4 août 1871 et registre des mariages de la commune de Calais, acte n°488 du 26 décembre 1896.

⁵⁶ Lettre d'Alfred Boucheron à Joseph Paul-Boncour du 25 juin 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁵⁷ La « note blanche » consacrée à Uraïne du 24 juin 1911 précise en effet : « Ils vivent tous les quatre ensemble et c'est André qui avance l'argent car Uraïne en est totalement dépourvu », AN, 424 AP 2, dr. 2. Dans la lettre qu'Octave Uraïne adresse à Paul-Boncour le 22 octobre 1912, au moment de leur réconciliation, on peut lire : « Mon cher maître, en sortant d'avec vous, voilà la lettre que je trouve de mon père. Dites-moi si on peut compter sur ses promesses après cela. Il avait accepté, ou bien d'augmenter ma mensualité de verser 25 francs par jour pour Mlle Farge incapable de subvenir à ses besoins par ma faute et de lui remeubler sa chambre rendue par la faute combinée de mes parents et de moi (sic). Voilà ce qu'il en reste ! Voyez après cela si je puis compter sur ses promesses et me rendre à Blois. Non, il n'y a plus à compter sur eux. J'en suis peiné plus que je le puis dire et c'est me faire payer trop cher ma faute que les circonstances atténuent et bien plus qui était pardonnée. Comment voulez-vous que j'en sorte sans qu'on m'aide au moment d'atterir (sic). [...] il faut pourtant bien que je mange et on m'a presque obligé à ne pas chercher de travail pour pouvoir me débarrasser de tout. Après 25 francs à Mlle Farge jugez du reste pour vivre [...] », AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁵⁸ Archives de la Préfecture de police de Paris, dossier de Joseph Paul-Boncour, 1 W 1898.

⁵⁹ Lettre du cabinet du ministre des Travaux publics, des Postes et Télégraphes à Joseph Paul-Boncour du 18 janvier 1912 ; lettre non datée de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour et lettre de Jean Vignaud à Joseph Paul-Boncour du 15 janvier 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁶⁰ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 21 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

regard du niveau d'étude atteint, mais relève bien au contraire d'une véritable stratégie d'ascension permise par la fréquentation des sphères supérieures du pouvoir politique.

Sans adopter une analyse par trop déterministe, voire téléologique, nous pouvons considérer qu'Uraïne comme Poulbot puisent indéniablement dans cette première expérience un capital politique et social qui leur permet de poursuivre ensuite une belle carrière et qui participe à faire d'eux des notables installés⁶¹.

III. Les attributions des secrétaires parlementaires : vers la professionnalisation ?

3.1. Une rationalisation du travail parlementaire

C'est bien d'abord la progression de sa charge de travail comme député qui pousse de façon progressive Paul-Boncour à s'entourer de plus en plus et à déléguer certaines tâches et missions.

L'important volume de la correspondance reçue et la nécessité de rassembler la documentation relative aux questions législatives qu'il traite dès son entrée au Palais Bourbon apparaissent comme une préoccupation essentielle :

[...] je me suis acheminé du côté de la Rue de Phalsbourg. J'ai conversé avec votre dame qui m'a fait remarquer et constater qu'un courrier très volumineux était en souffrance. Mme Boncour m'a demandé de prier Uraïne de passer, sans retard, à votre domicile⁶². [...] j'ai réussi à joindre Uraïne [...] qui m'a dit qu'à partir de demain, il commencerait à me mettre au courant des diverses affaires en instance, pour que je puisse le suppléer [...]. Il m'a également communiqué tout à l'heure une note de vous dans laquelle vous demandez que je réunisse les éléments nécessaires à l'examen des questions envisagées dans les lettres ayant trait aux Beaux-Arts et à l'Arbitrage qui ont pu vous être adressées [...]⁶³.

Rapporteur du budget des Beaux-Arts pour l'année 1911 et promoteur d'une proposition de loi relative à l'arbitrage dans les conflits du travail impliquant les inscrits maritimes, Paul-Boncour mène en effet une intense activité parlementaire. L'arrivée de Poulbot auprès de lui marque une évolution très nette dans la gestion de sa correspondance que révèlent ses archives personnelles. Annotés par le député – dont l'écriture est particulièrement malaisée à déchiffrer – les courriers reçus sont désormais mieux classés et commencent même parfois à être accompagnés d'une

⁶¹ L'aboutissement symbolique de cette trajectoire est la décoration des deux hommes au titre de la Légion d'honneur. Base Léonore, dossier n°19800035/1288/48752 de Gustave François Ulisse (sic) Poulbot (notice c-339796), Archives nationales. Nommé chevalier par décret du 30 juillet 1925, Gustave Poulbot est promu officier par décret du 25 février 1937 alors qu'il est directeur départemental des Postes à Évreux. Ayant sans succès sollicité Joseph Paul-Boncour pour être reçu comme officier, c'est Victor Pignochet, directeur du personnel au ministère des PTT, qui se charge finalement de cette mission. Base Léonore, dossier n°19800035/1409/62873 d'Octave Uraïne (notice c-346840), Archives nationales.

⁶² Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 1^{er} février 1911, AN, 424 AP 2, dr. 2.

⁶³ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 2 février 1911, AN, 424 AP 2, dr. 2.

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

copie, tapée à la machine à écrire, de la réponse expédiée. Les démarches et interventions sont en outre partiellement consignées pour un meilleur suivi.

Les secrétaires parlementaires peuvent toutefois être également chargés de missions qui ne relèvent pas seulement du secrétariat. On ignore exactement la part qui est la leur dans l'élaboration du travail parlementaire à strictement parler même si tout laisse à penser qu'ils sont affectés essentiellement à la collecte et à l'organisation de la documentation nécessaire. On relève toutefois que Poulbot a parfois pu intercéder en lieu et place de son patron. En avril 1912, il sollicite par exemple directement un entretien pour une recommandation auprès de Raoul Persil, le proche collaborateur de Millerand et son directeur de cabinet au ministère des Travaux publics puis son chef adjoint de cabinet chargé de la direction des affaires civiles au ministère de la Guerre (et par ailleurs compatriote Loir-et-Chérien de Paul-Boncour)⁶⁴.

Un autre élément, enfin, d'une forme de rationalisation de l'exercice du mandat de député consiste en la séparation progressive des tâches et des missions entre un secrétaire chargé de suivre les affaires de la circonscription et un autre plus spécifiquement affecté au travail législatif. Cette organisation apparaît progressivement et de manière relativement empirique. Dans notre cas d'espèce, elle trouve son aboutissement après le retour d'Ukraine auprès de Paul-Boncour et son installation en Loir-et-Cher. Aujourd'hui devenue la norme, cette modalité constitue un des symptômes les plus évidents de la professionnalisation du « métier » de député. Il n'est partant guère surprenant de constater que c'est sensiblement à la même époque que s'organise, sur le plan institutionnel, la profession de secrétaire de député. En février 1905, est fondée l'Association de secrétaires de parlementaires (ASP) puis, en 1910, une société de secours mutuels baptisée Association des publicistes et secrétaires parlementaires (APSP). Ses statuts sont d'ailleurs approuvés par un arrêté du ministre du Travail daté du 1^{er} avril 1911 dont le signataire n'est autre que... Joseph Paul-Boncour lui-même⁶⁵.

Pour autant, la professionnalisation trouve ses limites dans les modalités et la nature même de la relation personnelle tout à fait caractéristique qu'entretient Paul-Boncour avec ses secrétaires parlementaires.

3.2. Des relations interpersonnelles étroites

La correspondance échangée entre Paul-Boncour et ses secrétaires révèle la prégnance d'une très forte personnalisation de la relation entretenue par les acteurs dans un cadre pourtant professionnel.

Une relation de domination s'impose qui transparaît dans la forme de la correspondance échangée. Poulbot ne s'adresse jamais autrement à Paul-Boncour qu'en l'appelant « Mon cher Patron ». La dépendance induite par le système de recommandation impose à l'évidence l'adoption d'une telle attitude :

⁶⁴ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 21 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁶⁵ « 1905-2015, l'ANCMP à 110 ans », *Chambre et Sénat*, n°69, mai 2015, pp. 4-7.

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

Puisque la collaboration que je vous avais offerte [...] est devenue pour ainsi dire nulle, je serais heureux de consacrer le temps que mes occupations administratives me laissent disponible à augmenter un peu mes émoluments. Je crois être à même d'assurer d'une façon satisfaisante sous tous les rapports n'importe quel secrétariat de Parlementaire, Député ou Sénateur. Ne pourriez-vous en considération du dévouement que je vous ai témoigné dans toute la mesure de mes moyens et que je vous témoignerai encore chaque fois qu'il vous plaira d'y faire appel, me faire obtenir quand l'occasion se présentera une situation de cette nature. En y consentant vous me rendriez grand service et votre bonté que j'ai pu apprécier en maintes circonstances, me laisse espérer que vous ne refuserez pas votre aide si puissante et si active à un homme qui a constamment fait ce qui était en son pouvoir pour vous seconder le mieux possible⁶⁶.

Cette relation, certes asymétrique, n'empêche pas néanmoins une grande proximité où se mêlent les univers intimes. Poulbot prend par exemple régulièrement des nouvelles du jeune fils de Paul-Boncour, Guillaume : « J'espère que la santé de votre petit Guigui ne vous donne plus aucun souci. Je l'aime beaucoup ce petit et vous me feriez grand plaisir en me donnant de ses nouvelles⁶⁷. » Uraïne fait de même : « J'ai eu une grande joie à vous savoir guéri, mais j'ai eu aussi une bien grande peine quand ma mère m'a dit que votre petit garçon ne l'était pas encore⁶⁸. » Cette relation laisse également libre cours à certains épanchements et à l'expression d'une sensibilité, bien palpables chez Poulbot :

J'ai été constamment tenaillé hier matin par la pensée que se terminait notre collaboration et cette pensée avait fait naître en moi une émotion tellement vive que j'avais presque les larmes aux yeux quand je vous ai quitté le midi. Je vous avais voué une affection si profonde et un dévouement si absolu que j'éprouve aujourd'hui le même déchirement que si j'avais perdu à tout jamais un de mes proches⁶⁹.

Sans doute faut-il être prudent et considérer comme convenus certains témoignages d'affection :

Merci surtout pour votre photographie et les mots aimables qu'elle porte. Je lui ai donné dans mon nouveau logis la meilleure place – la seule d'ailleurs qui peut convenir à un homme d'État dont la célébrité est déjà si grande et dont la Renommée claironnera demain le nom et les mérites à l'égal de ceux de Gambetta et de Waldeck-Rousseau⁷⁰.

En effet, les convenances et normes sociales induites par la relation d'autorité et les formes d'exercice du pouvoir au début du XX^e siècle expliquent certainement, en partie, le ton utilisé⁷¹. Pour autant, l'attachement ne peut être complètement feint. Uraïne entretient d'ailleurs avec Paul-

⁶⁶ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 18 juillet 1913, AN, 424 AP 7, dr. 3.

⁶⁷ Lettre non datée de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁶⁸ Lettre d'Octave Uraïne à Joseph Paul-Boncour du 16 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁶⁹ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 21 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁷⁰ Lettre de Gustave Poulbot à Joseph Paul-Boncour du 18 juillet 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.

⁷¹ Yves Cohen, *Le Siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité (1890-1940)*, Paris, Éditions Amsterdam, 2013.

L'assistance au travail parlementaire sous la III^e République.

Boncour des relations relativement similaires : « [...] tout ému à la pensée de me présenter devant vous, je ne puis que vous dire merci d'être si paternellement affectueux⁷². » Il adopte lui aussi un ton empreint d'une grande déférence tout en trouvant chez son employeur un recours, voire un confident et un appui dans le cadre du conflit qui l'oppose à ses parents et dont nous avons dit un mot plus haut.

Il y a donc une certaine ambivalence de la relation réciproque entre le député et ses secrétaires. La proximité induite par les missions des secrétaires efface en effet certaines frontières sans pour autant faire disparaître la rigidité d'une hiérarchie fortement intériorisée par les intéressés.

Battu de quelques voix seulement lors du scrutin de 1914, Paul-Boncour retrouve la Chambre, comme député de la Seine cette fois, dès les élections législatives de novembre 1919. À partir de cette date, les responsabilités politiques qu'il est amené à occuper et le développement de son cabinet d'avocat lui permettent de s'entourer de collaborateurs en plus grand nombre. C'est pourquoi les cinq années d'exercice de ses deux premiers mandats de parlementaire permettent selon nous de donner une première image du fonctionnement de l'essentiel des secrétariats de députés au mitan de la III^e République.

Pour autant, des études de cas complémentaires permettraient de venir utilement confirmer ou infirmer les constats réalisés ici ; notamment pour ce qui concerne la caractérisation du profil des secrétaires parlementaires, les modalités d'exercice d'une profession aux contours flous, mais aussi la détermination des facteurs du déclassement ou, au contraire, des stratégies d'ascension. Elle permettrait surtout de répondre à une question additionnelle sur les normes, les hiérarchies et les divers degrés de stratification dans les sociabilités parlementaires du temps. Ainsi, malgré le niveau intellectuel requis par leurs fonctions, les secrétaires parlementaires ne seraient-ils finalement que des employés de maison comme les autres ?

Il apparaît en effet comme relativement acquis que ces derniers sont à la fois des acteurs mais aussi des rouages importants du fonctionnement des réseaux de clientèle de leurs employeurs. L'accentuation de leur présence – bien que discrète – au côté des députés constitue néanmoins une des marques les plus visibles de la professionnalisation des fonctions politiques dont la démocratisation porte pourtant paradoxalement en germe la remise en cause des systèmes anciens de patronage.

Matthieu Boisdrion

Sujet de thèse : « Joseph Paul-Boncour, un itinéraire politique contrarié, 1873-1972 » (titre provisoire), Sorbonne Université, sous la direction des Professeurs Oliver Dard et Christine Manigand.

⁷² Lettre d'Octave Uraïne à Joseph Paul-Boncour du 30 avril 1912, AN, 424 AP 7, dr. 2.